Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-267310092-20261117-2026_11_17_Extrait
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2026
Publication : 20/11/2026

Arlysère
CIAS - L'Action Sociale à votre service

# Extrait du registre des délibérations
## CONSEIL D'ADMINISTRATION
*Mardi 17 novembre 2026*

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Ragnaix, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 10 novembre 2026, s'est réuni le Mardi 17 novembre 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

**Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16**
**Nombre d'administrateurs présents : 16**
**Nombre d'administrateurs représentés : 4**

***Administrateurs présents :***

| | |
|---|---|
| Sandrine | BERTHET |
| Lina | BLANC |
| Philippe | BRANCHE |
| Frédéric | BURNIER FRAMBORET |
| Irène | CHAPUY |
| Claude | DURAY |
| Carole | FONTAINE |
| Gérard | GIULIANI |
| Patrick | LATOUR |
| Evelyne | MARECHAL |
| Elodie | MOREL |
| Virginie | NAIRE |
| Sandrine | POIGNET |
| Maguy | RUFFIER |
| Virginie | VERNAZ |
| Pascale | VOUTIER REPELLIN |

***Administrateurs représentés :***

| | |
|---|---|
| Guillaume BEDHET | Ayant donné pouvoir à Carole FONTAINE |
| Lucie BLANC | Ayant donné pouvoir à Lina BLANC |
| Fatiha BRIKOUI AMAL | Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET |
| André THOUVENOT | Ayant donné pouvoir à Pascale VOUTIER REPELLIN |

**Sophie GHIRON,** Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Arlysère
CIAS - L'Action Sociale à votre service

**Délibération n° 15**
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**
*Mardi 17 novembre 2026*

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

**Objet : Petite Enfance – Micro-crèche « Les P'tits malins » - Convention de gestion partagée d'un bâtiment communal entre le CIAS Arlysère et la Commune de Crest Voland**
*Rapporteur : Virginie VERNAZ*

Depuis le 1er janvier 2019, le CIAS Arlysère gère la micro-crèche « Les P'tits Malins », d'une capacité de 12 places, situé 99 place du Bouloz sur la commune de Crest-Voland, dans des locaux appartenant à la commune.
En complément de l'accueil permanent pour les enfants du territoire, le CIAS Arlysère assurait, au sein de ces locaux et jusqu'en mars 2026, l'accueil touristique pendant la saison d'hiver, dans le cadre d'une convention établie avec la commune de Crest-Voland.
Toutefois, au regard des préconisations des services de la Protection Maternelle Infantile (PMI), il a été demandé de séparer les 2 accueils dans des locaux distincts.
Dans ce cadre, la commune a engagé des travaux de réhabilitation d'un bâtiment situé 72 chemin des Croes à Crest-Voland afin d'y accueillir, entre autres, la micro-crèche « Les P'tits Malins ».
En ce qui concerne la garderie touristique située dans les anciens locaux de la crèche, une réflexion est toujours en cours.
La commune de Crest-Voland est ainsi propriétaire d'un bâtiment composé de 3 niveaux (rez-de-chaussée, 1er étage et 2ème étage) d'une superficie totale de 192 m².
Le rez-de-chaussée est affecté :

- à la micro-crèche « Les P'tits Malins », pour 189.9 m² pouvant accueillir jusqu'à 50 personnes, dont 14 enfants
- à une salle associative.

Ces deux espaces constituent des entités distinctes et totalement indépendantes l'une de l'autre en termes d'accès. Seul le moyen de production de chaleur est commun, puisqu'il s'agit d'une pompe à chaleur raccordée au compteur électrique de la garderie.
Les 1er et 2ème étages ainsi que les combles sont destinés à l'habitation. Ils accueillent chacun deux logements, gérés par l'OPAC de la Savoie.
Le bâtiment ne fait pas fait l'objet d'une division volumétrique du bâtiment.

Il est proposé d'établir une convention définissant les modalités d'occupation de l'espace affecté à la micro-crèche géré par le CIAS Arlysère et de préciser les responsabilités de chacune des parties à l'échelle du bâtiment communal dans son ensemble.
La présente convention est conclue à titre gratuit pour une durée de 5 ans à compter du 16 novembre 2026. Cependant, les parties conviennent d'organiser la gestion des fluides (eau, électricité, chauffage, téléphonie-fibre) selon les principes fixés dans la convention jointe en annexe.

***Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***

- ***approuve la convention de gestion partagée d'un bâtiment communal entre le CIAS Arlysère et la Commune de Crest Voland qui accueillera la micro-crèche « Les P'tits malins » pour une durée de 5 ans à compter du 16 novembre 2026 selon les modalités ci-dessus ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier.***

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

CIAS ARLYSERE